

CHANTIER SUR LES FESTIVALS

*Constats et recommandations
des membres de la Table*

Remis à la Société de développement des entreprises culturelles
le 30 septembre 2025

MANDAT ET COMPOSITION DE LA TABLE

Le chantier sur les festivals est initié par le ministre de la Culture et des Communications et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) à l'hiver 2025. Le mandat des membres de la Table de travail est d'identifier des pistes d'action visant la pérennité du milieu des festivals, et pouvant alimenter la planification stratégique ou les plans d'action de la SODEC et du CALQ, une feuille de route gouvernementale, ainsi que les priorités des actrices et acteurs de l'écosystème dans un contexte de changements rapides et de besoins criants.

La conduite des travaux est confiée à l'Institut du Nouveau Monde (INM) et M. Sandy Boutin à titre de président de la Table. Avec son aide, ainsi qu'avec la collaboration de la SODEC et du CALQ, une première liste de 15 personnes est produite. L'intention est d'y représenter une diversité de réalités du milieu des festivals au Québec, en termes de disciplines, de régions et de tailles. Des représentantes et représentants des milieux associatifs, ainsi que des personnes consultantes ont complété cette liste. Toutes les personnes approchées dans la première ronde d'invitation ont répondu par l'affirmative.

Les membres de la Table ci-dessous, déposent conjointement ce document à la SODEC :

- Sandy Boutin | présidence de Table
- Anne-Julie St-Laurent | BleuBleu
- Dominique Violette | Festival Carrefour
- Étienne Lavigne | Festival des arts de St-Sauveur
- François Chevrier | Événement Attraction Québec
- Geneviève Cantin | Alliance de l'industrie touristique du Québec
- Isabelle Desmarais | Consultante
- Jacques-André Dupont | Consultant et président du Festival international de Jazz de Montréal, des Francos de Montréal et de C2MTL
- Jacques Matte | Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue
- Josée Charland | Juste pour Rire
- Martin Roy | REMI/FAME
- Patrick Kearney | REFRAIN
- Pierre-Olivier Saire | Daigle Saire
- Philippe Drago | Groupe des 14 et FIFA
- Samantha Mckinley | Bleu feu
- Sandra O'Connor | Groupe des 14 et FTA

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les membres de la Table des festivals ont participé à trois rencontres, tenues entre le début mai et la fin juin 2025. Celles-ci ont suivi une progression en entonnoir, allant de la définition des enjeux prioritaires à la formulation de recommandations et de pistes d'action.

- La première rencontre visait à bien s'approprier le mandat de la Table, à identifier les enjeux prioritaires et à amorcer une exploration des pistes de solution.
- Lors de la deuxième rencontre, les discussions ont permis de sélectionner les recommandations à mettre de l'avant pour chaque enjeu ciblé, tout en précisant les idées concrètes portées par la Table.
- La troisième rencontre a été consacrée à une relecture collaborative de la première ébauche du document regroupant les constats et les recommandations. Aux suites des trois rencontres, un travail d'écriture collaborative s'est poursuivi afin de peaufiner le contenu du document. Cette étape a permis d'intégrer les contributions individuelles et de renforcer la justesse des recommandations formulées.

Soulignons que les membres de la Table ont jugé le cadre de la démarche inadéquat et le temps imparti trop court pour traiter en profondeur des multiples défis auxquels l'écosystème des festivals fait face, dans un contexte de réalités multiples et diversifiées. Ils ont néanmoins apprécié l'opportunité de dialoguer entre eux et elles pour échanger leurs points de vue et perspectives. Si certains débats n'ont pas permis d'aboutir à des propositions consensuelles, les recommandations présentées dans ce document dessinent quatre priorités collectives pour assurer la pérennité des festivals au Québec.

MOT DU PRÉSIDENT

Les festivals culturels jouent un rôle fondamental dans le tissu identitaire et social du Québec. Ils font rayonner notre talent et notre savoir-faire, animent les territoires et rassemblent les communautés. Ces dernières années, plusieurs démarches ont été menées par diverses instances pour mieux comprendre les enjeux auxquels le milieu est confronté. Le chantier initié par le ministre de la Culture et des Communications s'inscrit dans cette volonté de nourrir la réflexion collective, en mettant l'accent sur la pérennité des festivals artistiques.

Ce qui fait la richesse de cette démarche, c'est la pluralité des perspectives réunies autour de la Table. Des festivals de toutes tailles, de différentes disciplines artistiques et de régions variées ont partagé leurs réalités, souvent contrastées. Si cette diversité a parfois rendu difficile l'émergence d'une vision commune, elle a permis de dégager des constats partagés et des chantiers prioritaires. Ce rapport ne prétend donc pas refléter l'ensemble des réalités de l'événementiel au sens large, mais plutôt celles des festivals artistiques qui, chacun à leur façon, affrontent des enjeux complexes dans un contexte de transformation rapide.

Un constat largement partagé au sein de la Table est la reconnaissance du rôle fondamental de l'État dans le financement des festivals, tout en admettant qu'il ne peut en porter seul la responsabilité. Au-delà du soutien des instances publiques, la pérennité du milieu passe par un effort collectif pour renforcer et diversifier les modèles d'affaires, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes du secteur.

Compte tenu de la diversité des contextes – qu'il s'agisse des disciplines artistiques, des réalités régionales ou de la taille des événements – une approche mur à mur n'est ni souhaitable ni réaliste. Les recommandations formulées sont donc volontairement à haut niveau. Elles visent à rassembler et à orienter, sans gommer les particularités.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la Table pour leur engagement, leur ouverture et leur générosité tout au long de ce processus. Leur contribution a permis de jeter les bases d'une réflexion porteuse pour l'avenir des festivals culturels au Québec.

Sandy Boutin

MISE EN CONTEXTE

Fragilité du modèle économique et enjeux liés à la main-d'oeuvre

Le modèle économique des festivals au Québec fait face à des défis croissants, amplifiés par de multiples pressions financières et structurelles. L'explosion des coûts logistiques et opérationnels — tels que les frais techniques, les fournisseurs d'équipement et de matériel technique, les frais d'hébergement, de déplacement et de transport de matériel accrus en région —, compromettent l'équilibre budgétaire de nombreux événements. Pour les événements dont le modèle de programmation comporte une portion gratuite pour l'accès au public, cette pression s'intensifie, rendant leur modèle de plus en plus difficile à maintenir.

De plus, le montant des subventions publiques ne suit pas toujours le rythme de la croissance des coûts et des dépenses dans le secteur festivalier, générant des tensions budgétaires importantes. Lorsque les enveloppes budgétaires sont bonifiées, cette augmentation s'accompagne souvent d'un élargissement du nombre de festivals et événements bénéficiaires. Par exemple, une hausse de 30 % d'une enveloppe globale ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente de la subvention moyenne accordée à chaque organisme.

La multiplication du nombre de festivals accentue par ailleurs la concurrence pour les sources de financement publiques comme privées. La possibilité de consolider les budgets avec des partenariats de commandites est aussi limitée selon les capacités, les modèles, les régions. De plus, les festivals peinent à capter directement une part des dépenses générées, notamment touristiques — par exemple dans les commerces, restaurants ou établissements hôteliers avoisinants —, ce qui freine leur développement et leur pérennité. Les événements de plus petite envergure, avec des ressources encore plus limitées, rencontrent des obstacles supplémentaires dans cette recherche de revenus autonomes.

Enfin, la pénurie de main-d'œuvre experte et qualifiée, particulièrement marquée dans les régions éloignées, rend le recrutement et la rétention du personnel de plus en plus difficile. L'absence de prévisibilité financière pour beaucoup d'événements affecte aussi la gestion de la main-d'œuvre et met à mal la réalisation des activités. Il semble exister peu de ponts ou de mécanismes permettant le partage d'expertises et des meilleures pratiques, ce qui affecte à différents niveaux, selon leurs réalités, les opératrices et opérateurs de festivals.

Enjeux et limites du financement public

De prime abord, il est important de distinguer les enveloppes de financement de base (à *la mission* ou autre appellation), de celles par projet. Le premier fonctionne bien dans l'ensemble. Les défis sont plutôt du côté de l'ampleur insuffisante des enveloppes

disponibles en proportion du nombre de demandes reçues. Bien qu'elles aient connu une certaine croissance dans les dernières années, l'augmentation du nombre d'événements soutenus (notamment par le programme de présentation des arts du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA), mais aussi le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine) entraîne une diminution — ou à tout le moins une stagnation — du financement individuel accordé à chaque festival.

De plus, si certains programmes proposent un financement pluriannuel, la majorité des aides publiques demeurent annuelles, limitant ainsi la capacité des festivals à planifier à long terme et à assurer une sécurité budgétaire minimale. Cette situation est aggravée par des délais de traitement prolongés, des décisions rendues à la dernière minute — ce qui désavantage notamment les festivals se tenant en début de saison — ainsi que par des fluctuations budgétaires d'une année à l'autre, qui nuisent à la planification, à la stabilité et à la pérennité des événements.

Du côté du financement dit « par projet », ce type de programmes est souvent accompagné d'une pression accrue pour la nouveauté et l'innovation, afin d'assurer l'admissibilité aux enveloppes disponibles. La recherche de nouveauté freine la consolidation et l'amélioration des projets existants, alourdit les démarches administratives et accentue la charge de travail des équipes de travail qui, dans certains cas, sont déjà en surcharge et en manque d'effectifs. Les financements par projet exigent aussi parfois le recrutement difficile de ressources temporaires qui doivent être formées et dont on ne peut ensuite pérenniser le poste.

Croissance soutenue de l'offre culturelle et rôle sociétal

La croissance soutenue de l'offre culturelle au Québec se manifeste tant par la multiplication des festivals que par la richesse des programmations des salles de spectacles et des initiatives culturelles locales. Cette effervescence intensifie la compétition entre les actrices et acteurs culturels, exerçant une pression croissante sur les festivals qui doivent constamment se réinventer pour se démarquer et réussir à lever les fonds nécessaires à leurs aspirations.

Cette situation entraîne une concurrence exacerbée pour l'accès aux ressources essentielles à la tenue d'événements : programmes de subventions publiques, financements privés, commandites, mécénat, mais aussi fournisseurs de services, main-d'œuvre technique et artistes. Dans ce contexte, les festivals doivent faire preuve d'une grande agilité et redoubler de créativité, tant pour mobiliser les ressources nécessaires pour leurs événements que pour capter l'attention du public. Toutefois, cette pression ne se manifeste pas de manière égale partout : elle varie selon les régions, les périodes de l'année et les disciplines artistiques. Certains écosystèmes sont saturés, ce qui complique la réussite des événements, tandis que d'autres festivals évoluent dans des niches spécifiques qui leur permettent de se distinguer et de continuer à élargir leurs publics — même si des défis financiers persistent.

Par ailleurs, bien que les festivals soient profondément ancrés dans la culture québécoise et soient reconnus comme des expériences collectives riches de sens, leur rôle en tant que vecteurs de lien social, d'expression identitaire, de culture et d'appartenance communautaire demeure encore peu reconnu au-delà des milieux culturels. Il y a lieu de définir des stratégies pour accentuer la reconnaissance du rôle sociétal des festivals artistiques au-delà des milieux et institutions culturelles, pour renforcer la mobilisation des autres actrices et acteurs pouvant influencer son financement et sa pérennité.

Évolution des habitudes du public

Malgré les interruptions causées par la pandémie, le lien affectif entre les festivals et leurs publics demeure profondément enraciné. La culture festivalière occupe une place singulière dans l'identité québécoise, et son rayonnement dépasse largement les frontières du Québec. Cependant, la découvrabilité et la visibilité de ces événements semblent diminuer par rapport aux années précédentes. L'écosystème médiatique est en changement, ce qui peut avoir un effet sur l'espace qu'ils y occupent. De plus, certains festivals n'ont pas accès à des ressources communicationnelles adaptées aux nouvelles pratiques numériques. Dans ce contexte, la gratuité devient un levier important de découvrabilité, notamment en améliorant l'accès socio-économique, mais elle amène son lot de défis pour boucler adéquatement les budgets.

Parallèlement, les habitudes des Québécoises et Québécois en termes de consommation culturelle sont en constante évolution, notamment avec la croissance du divertissement numérique. Les publics, désormais habitués à une offre culturelle « à la carte », ont des attentes souvent très élevées en matière de personnalisation et d'adaptation des expériences festivalières et de qualité des programmations. En effet, la consommation culturelle, à travers le numérique, est de plus en plus individualisée et flexible, où chacun peut choisir les contenus, formats et expériences selon ses préférences, ce qui se prête moins à des expériences collectives. Ce changement de paradigme peut rendre difficile la mobilisation de certains publics à se déplacer en salle et pour des expériences collectives en présentiel.

Enfin, malgré la disponibilité de certaines données, notamment de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), les organisatrices et organisateurs de festivals peinent à en tirer profit et rencontrent d'importants défis d'interprétation. Des mesures doivent être imaginées pour rendre les données publiques plus accessibles, utiles et exploitables, pour anticiper les évolutions d'habitudes de segments de publics, ainsi que pour ajuster l'offre et les stratégies de fidélisation aux besoins émergents.

RECOMMANDATIONS

Voici les quatre recommandations des membres de la Table pour assurer la pérennité des festivals au Québec. Elles sont présentées en ordre de priorité mais doivent être comprises comme complémentaires dans une visée de transformation systémique.

Recommandation 1 : Assurer une adéquation entre le nombre de festivals financés et le montant des subventions publiques.

Bien que les enveloppes budgétaires gouvernementales aient été augmentées en 2025, cette bonification ne permet pas de combler les besoins financiers, en partie dû à la hausse du nombre de bénéficiaires et à la hausse des coûts d'opération. En conséquence, plusieurs festivals ne reçoivent pas un soutien financier public proportionnel à leurs besoins réels, les obligeant parfois à réduire la portée de leur événement — qu'il s'agisse de la programmation, du nombre de scènes ou de la durée des activités.

À l'échelle fédérale, cette dynamique est déjà à l'œuvre : certains programmes accueillent de plus en plus de demandes sans bonification correspondante du budget, ce qui accentue la pression sur les organisations. Les subventions sont donc en baisse.

Pour éviter que le Québec ne reproduise ce déséquilibre, le gouvernement est invité à agir des façons suivantes :

- **Action 1.1** : Diriger les fonds en priorité vers les programmes pérennes à portée générale, déjà reconnus par le milieu, plutôt que vers des financements ponctuels « par projet », qui engendrent une lourdeur administrative et requièrent des investissements supplémentaires souvent hors de portée des petites et moyennes organisations;
- **Action 1.2** : Assurer une adéquation structurelle entre le volume des subventions accordées et la taille des enveloppes globales, afin de garantir un soutien significatif à chaque bénéficiaire;
- **Action 1.3** : Revoir certains critères d'admissibilité aux programmes à l'entrée.

Une telle démarche permettrait de renforcer la stabilité du secteur festivalier québécois, tout en assurant une meilleure gestion des fonds publics et un appui stratégique aux événements qui contribuent significativement à la vitalité culturelle, économique et sociale des communautés.

Recommandation 2 : Favoriser la création et la mise en œuvre de différentes stratégies de diversification des revenus autonomes du secteur festivalier.

Dans un contexte de précarité financière croissante, la diversification des sources de revenus autonomes apparaît comme une stratégie essentielle pour assurer la pérennité et la résilience du secteur. En effet, le développement de revenus indépendants, tout en préservant leur mission culturelle et leur accessibilité au public, est un levier de stabilité important pour les festivals. Il est néanmoins primordial que la captation de nouveaux revenus ne provoque pas un désengagement de l'État en matière de financement. Plusieurs pistes peuvent être explorées pour favoriser cette diversification.

Mécénat et philanthropie

Le renforcement du rôle de la philanthropie et des dons dans le financement des festivals québécois représente une avenue prometteuse de diversifications de revenus.

Voici des exemples d'actions qui pourraient être explorées :

- **Action 2.1** : Améliorer et créer des cadres fiscaux et réglementaires comme levier significatif pour encourager les dons philanthropiques. Notamment, des paramètres moins rigides dans des programmes, tel que celui du *Premier don majeur en culture*, pourraient permettre à des donateurs d'accroître leur soutien et de le répéter au fil des années;
- **Action 2.2** : Créer des initiatives de reconnaissance des donateurs et de reconnaissance de la place des festivals comme vecteurs de vivre-ensemble et d'inclusion sociale, pour contribuer à renforcer leur attractivité auprès du secteur philanthropique. Ces initiatives pourraient s'inscrire dans le cadre d'appels à la communauté d'affaires pour l'inclusion de la culture comme un critère de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ou comme l'un des facteurs non-financiers d'évaluation de la performance d'une entreprise (ESG-C).

Toute mesure incitative doit s'accompagner d'une stratégie de diffusion et de valorisation auprès des parties prenantes.

Commandites et partenariats avec les entreprises

Les partenariats avec des entreprises privées (ou commandites) constituent une source majeure de financement pour plusieurs festivals. Toutefois, tous les festivals ne disposent pas de la même attractivité ni des mêmes moyens pour solliciter ou gérer ces partenariats. Les plus petites structures peuvent se retrouver désavantagées face à l'importance de la tâche et à la forte concurrence.

De plus, les festivals québécois génèrent d'importantes dépenses touristiques qui profitent à de nombreux acteurs, notamment les commerces locaux, les restaurants et l'industrie hôtelière. Paradoxalement, les organismes culturels qui créent cette valeur n'en récupèrent qu'une fraction minime, et ce, de façon indirecte, soit via les taxes et impôts. Des actions pourraient être mises de l'avant pour permettre aux festivals de capter une part de ces dépenses touristiques.

Plusieurs réflexions sont à poursuivre sur les mesures pouvant faciliter les collaborations entre les festivals et des partenaires privés, et pour encourager les entreprises à jouer un rôle actif dans la création d'achalandage pour les festivals, au-delà du cadre des commandites traditionnelles.

- **Action 2.3** : Encourager la communauté d'affaires bénéficiant des retombées d'un festival à contribuer à la sollicitation de dons auprès de leur clientèle à travers la mise en place de mécanismes simples et accessibles. Par exemple, des initiatives comme l'arrondissement de factures au dollar supérieur pourraient être des leviers intéressants et être mis en place par les Sociétés de développement commercial (SDC);
- **Action 2.4** : Encourager les entreprises à s'impliquer davantage dans la promotion et la valorisation des événements. Par exemple, les festivals pourraient collaborer avec des SDC pour développer des campagnes de visibilité dans leur région;
- **Action 2.5** : Développer des partenariats financiers avec les commerçantes et commerçants locaux afin de partager les revenus générés, en favorisant une approche collaborative pouvant impliquer notamment des associations de commerçants;
- **Action 2.6** : Mettre en place des programmes corporatifs d'achats groupés de billets, permettant aux entreprises d'offrir des expériences culturelles à leurs clientèles ou équipes, tout en générant des revenus directs pour les festivals.

Apports des municipalités & des citoyennes et citoyens

- **Action 2.7** : Offrir des contrats de services municipaux aux festivals pour répondre à leurs besoins ponctuels en termes d'animation ou programmations en tout genre. Les municipalités peuvent ainsi tirer parti de l'expertise des festivals pour animer leur territoire hors saison, générant ainsi des revenus annuels récurrents pour ceux-ci, tout en évitant la création de nouvelles structures coûteuses;
- **Action 2.8** : Déployer des programmes de valorisation ou d'incitatifs au don individuel directement sur les sites, afin de sensibiliser les personnes

participantes et de les encourager à contribuer activement au renforcement et au développement de leur festival;

- **Action 2.9** : Permettre la création de zones exclusives et payantes sous diverses formes pour répondre à différents besoins de certains publics cibles (personnes âgées, jeunes, etc.). Cette mesure nécessite une levée réglementaire dans les municipalités du Québec qui imposent la gratuité sur certains sites publics;
- **Action 2.10** : Installer des bornes ou des systèmes de dons sur place pour encourager la contribution citoyenne.

Recommandation 3 : Renforcer la collaboration intergouvernementale et intra gouvernementale pour accroître la fluidité et la cohérence des financements publics.

Il revient au ministre de la Culture et des Communications d'assumer un leadership affirmé, tant pour revoir les relations de partenariats avec le gouvernement fédéral que pour agir comme moteur pour initier une simplification et amélioration des programmes de financement public. Il peut porter une vision renouvelée visant à renforcer la collaboration intergouvernementale et à simplifier les mécanismes d'octroi de subventions, afin de mieux répondre aux besoins du milieu.

En ce qui concerne le financement fédéral

Le ministre de la Culture et des Communications doit jouer un rôle de catalyseur dans la relance du partenariat fédéral. Il pourrait notamment :

- **Action 3.1** : Faire des représentations politiques auprès du fédéral pour favoriser un rehaussement des investissements, en ciblant prioritairement le FCPA et le DCAP, afin de restaurer leur capacité de soutien;
- **Action 3.2** : Faire des représentations politiques auprès du fédéral pour l'indexation des montants alloués, afin de refléter l'inflation, la hausse des coûts opérationnels et l'augmentation du nombre de bénéficiaires;
- **Action 3.3** : Encourager une meilleure coordination fédérale-provinciale, pour maximiser l'impact des fonds publics.

En ce qui concerne les programmes de financement provinciaux

Le ministre de la Culture et des Communications est également appelé à agir comme moteur de changement positif dans la structure et le fonctionnement du financement provincial pour les festivals, afin de les rendre plus fluides, accessibles et mieux adaptés aux réalités du terrain, ainsi qu'aux réalités locales et régionales.

Actuellement, certains programmes subventionnaires sont pluriannuels, permettent davantage de prévisibilité et garantissent une stabilité budgétaire pour les festivals. Cependant, de manière générale, le financement public au Québec est accordé sur une base annuelle, créant un cycle perpétuel de demandes, d'évaluations et d'incertitudes qui fragilise la planification à long terme. Plusieurs actions peuvent être envisagées :

- **Action 3.4** : Initier une transition vers un modèle de financement majoritairement pluriannuel. Ce changement structurel renforcerait la stabilité du secteur festivalier, permettrait le déploiement de visions artistiques et organisationnelles plus ambitieuses et cohérentes, et assurerait la consolidation de l'expertise et des ressources nécessaires au développement de stratégies de financement autonomes plus efficaces;
- **Action 3.5** : Encourager l'attribution du financement à la mission de l'événement plutôt qu'à sa réalisation ponctuelle dans les programmes des différents paliers où ce n'est déjà le cas.

Les multiples programmes de financement, répartis entre différents paliers gouvernementaux et organismes subventionnaires, imposent des processus administratifs qui peuvent être lourds pour les festivals. Plusieurs mesures pourraient être explorées pour permettre un allègement de ces processus :

- **Action 3.6** : Clarifier et simplifier les processus et formulaires de demande. Cette démarche impliquerait l'identification des informations nécessaires à l'évaluation des demandes et l'élimination des exigences superflues, afin de rendre le processus plus rapide. Également, la clarification des critères d'admissibilité et d'évaluation permettrait aux festivals de mieux cibler leurs demandes;
- **Action 3.7** : Mettre en place un tronc commun aux divers formulaires de demande (une partie qui comprend les informations de base, complétée pour chacun des subventionnaires par une partie spécifique);
- **Action 3.8** : Alléger la reddition de comptes, notamment en standardisant les rapports entre les différents bailleurs de fonds et en garantissant une transparence de l'utilisation des fonds publics;
- **Action 3.9** : Créer une structure de mentorat et de soutien par les pairs, comme approche complémentaire innovante pour accompagner les festivals dans leurs démarches administratives et cultiver le partage des connaissances.

Ces initiatives reposent sur une mobilisation concertée entre multiples acteurs institutionnels, tels que le MCC, la SODEC et le CALQ, et les organisateurs des festivals, d'où le positionnement important du leadership du ministre. Il contribuerait également au développement d'une vision globale et de lignes directrices cohérentes à l'échelle provinciale pour aligner les efforts de tous les acteurs impliqués dans le soutien aux festivals.

Recommandation 4 : Améliorer l'utilité des données collectées et soutenir les opérateurs de festivals dans leur interprétation pour bonifier leurs programmes et leurs modèles d'affaires.

Dans un environnement culturel en constante évolution, une connaissance fine et approfondie des publics constitue un levier stratégique essentiel. Bien que des données sur les publics des festivals au Québec existent déjà, celles-ci sont toutefois difficiles à interpréter de façon à guider un festival particulier, et tous n'ont pas la même capacité à les intégrer dans leur planification stratégique. De plus, la culture est parfois analysée comme un tout homogène, sans distinctions entre ses divers secteurs, ce qui peut mener à des défis substantiels pour mettre à bien les données recueillies et les analyses faites pour le secteur des festivals culturels et artistiques.

Dans ce contexte, les actions proposées sont :

- **Action 4.1** : Mettre en place un système collaboratif pour la collecte, l'analyse, la vulgarisation et le partage des données sur les publics. Cela permettrait aux festivals de toutes tailles et de toutes les régions de bénéficier d'une intelligence collective pour mieux anticiper les évolutions sociétales et leurs potentiels effets sur la fréquentation des événements. Les données recueillies seraient propres à l'univers des festivals, se distinguant ainsi des données générales du domaine de la culture, pour mieux refléter leurs spécificités et réalités;
- **Action 4.2** : Explorer le recours à l'intelligence artificielle pour améliorer l'accessibilité et la pertinence des analyses produites, et offrir une vision macro de l'écosystème festivalier québécois;
- **Action 4.3** : Renforcer et mieux publiciser les services d'accompagnement dans la collecte, l'intégration et l'analyse des données relatives aux activités festivières pour les structures disposant de moins de capacités et d'expertises dans l'analyse de données.

Ce système de données pourrait inclure les profils socio-démographiques détaillés des publics actuels des festivals afin de permettre à ceux-ci de développer des stratégies plus efficaces pour élargir leurs publics. Également, la réalisation d'études prospectives sur l'évolution de la fréquentation à moyen et long terme permettrait aux festivals de se projeter dans l'avenir et d'anticiper des évolutions de publics.

Des partenariats avec des entités telles que l'Observatoire de la culture et des communications, l'Institut de la statistique du Québec ou des firmes spécialisées pourraient être envisagés pour soutenir cette initiative. Enfin, les données recueillies devraient être présentées de manière claire et accessible, tout en respectant les impératifs de confidentialité des informations sensibles.



5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1.877.934.5999
Télécopieur : 514.934.6330
Courriel : inm@inm.qc.ca
www.inm.qc.ca